

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 16.03.2018 | 09h54 | 18.122 | DEAS |
| Annule et remplace | | | | |

| | |
|------------------------------------|--|
| Auteur(s) : Groupe libéral-radical | Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad |
|------------------------------------|--|

Titre : Une carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale

Contenu :

ATTENTION VERSION NON AMENDÉE

Le Conseil d'État est prié d'étudier les voies et moyens d'instaurer – en collaboration avec la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs – une carte professionnelle dans le canton et d'assurer sa compatibilité avec les cartes similaires en circulation dans les autres cantons.

Développement (obligatoire) :

Depuis des années, les associations professionnelles de la construction et les autorités de contrôle de l'État sont confrontées à des employeurs voyous – souvent créés provisoirement – qui se livrent sur le territoire cantonal à de la sous-enchère. En payant mal leurs salariés et en n'assurant pas les cotisations sociales de ceux-ci, ces entreprises proposent illégalement des prestations à prix cassés sur certains chantiers privés du canton.

Il est temps de lutter efficacement contre cette forme de dumping.

La carte professionnelle, déjà connue de plusieurs cantons en Suisse, pourrait être un nouvel outil de lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. Elle a pour but de démontrer que l'employé est effectivement annoncé auprès des institutions sociales. Il s'agit donc pour lui d'une garantie que ses charges sociales sont correctement déclarées et que son employeur respecte la loi.

Déjà introduite dans le canton de Vaud notamment, la carte professionnelle est munie de la photographie de son détenteur et d'un QR code, lisible uniquement par l'application sécurisée développée par la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les données transmises au contrôleur confirment que l'employeur cotise aux charges sociales et que l'ouvrier contrôlé est valablement autorisé à travailler.

Ce système est conçu pour être utilisé par les contrôleurs de chantiers, les architectes ou les maîtres d'ouvrages. Les entreprises peuvent également facilement vérifier les cartes de leurs sous-traitants.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|------------------------------------|--|--|
| Nicolas Ruedin | Lionel Rieder | Quentin di Meo |
| Didier Boillat | Marc-André Nardin | Sébastien Marti |
| Pierre-Alain Wyss | Étienne Robert-Grandpierre | Josette Frésard |
| Michel Zurbuchen | Océane Taillard | Béatrice Haeny |
| Edith Aubron Marullaz | Christophe Schwarb | Daniel Geiser |
| Boris Keller | Jean Fehlbaum | |

Position du Conseil d'État :

Les travaux menés par les partenaires sociaux au niveau national pour introduire une solution de badge professionnel de branche avancent bien. Une introduction est en effet envisagée, selon les informations dont nous disposons, l'an prochain déjà. Le Conseil d'État se félicite de ces évolutions et considère qu'un postulat est inutile, le canton n'ayant pas à s'impliquer dans la mise en œuvre de tels projets, dont le périmètre doit clairement être national et dont l'initiative doit revenir aux partenaires sociaux.

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 16.03.2018 | 09h54 | 18.122 | DEAS |
| Annule et remplace | | | | |

| | |
|---|--|
| Auteur(s) : Groupe libéral-radical | Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad |
| Titre : Une carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale | |
| Contenu : <u>ATTENTION VERSION AMENDÉE</u> En cas de non mise en place, courant 2018, d'une carte professionnelle au niveau fédéral, le Conseil d'État est prié d'étudier les voies et moyens pour inciter – en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux – une carte professionnelle dans le canton et d'assurer sa compatibilité avec les cartes similaires en circulation dans les autres cantons. | |
| Développement (obligatoire) : Depuis des années, les associations professionnelles de la construction et les autorités de contrôle de l'État sont confrontées à des employeurs voyous – souvent créés provisoirement – qui se livrent sur le territoire cantonal à de la sous-enchère. En payant mal leurs salariés et en n'assurant pas les cotisations sociales de ceux-ci, ces entreprises proposent illégalement des prestations à prix cassés sur certains chantiers privés du canton. Il est temps de lutter efficacement contre cette forme de dumping. La carte professionnelle, déjà connue de plusieurs cantons en Suisse, pourrait être un nouvel outil de lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. Elle a pour but de démontrer que l'employé est effectivement annoncé auprès des institutions sociales. Il s'agit donc pour lui d'une garantie que ses charges sociales sont correctement déclarées et que son employeur respecte la loi. Déjà introduite dans le canton de Vaud notamment, la carte professionnelle est munie de la photographie de son détenteur et d'un QR code, lisible uniquement par l'application sécurisée développée par la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les données transmises au contrôleur confirment que l'employeur cotise aux charges sociales et que l'ouvrier contrôlé est valablement autorisé à travailler. Ce système est conçu pour être utilisé par les contrôleurs de chantiers, les architectes ou les maîtres d'ouvrages. Les entreprises peuvent également facilement vérifier les cartes de leurs sous-traitants. | |
| <u>Motivations aux amendements :</u> 1. Le Conseil d'État n'a pas vocation à remplacer les partenaires sociaux. Ce sont à eux de décider s'ils désirent ou non une telle carte. L'action de l'exécutif doit se limiter à inciter. Par ailleurs, un tel système ne peut avoir de sens que si le Conseil d'État travaille avec l'ensemble des partenaires sociaux et non uniquement un représentant du patronat. 2. Afin de lutter efficacement contre le dumping salarial et le travail au noir, la facilitation du contrôle des chantiers est une nécessité. Celle-ci passe par la mise en place d'une carte professionnelle, regroupant différentes informations. Dans cette optique, ce type de carte est en cours d'élaboration au niveau fédéral, permettant une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire suisse. Ce processus est chapeauté par une structure paritaire, regroupant les milieux patronaux et syndicaux. Les coûts d'élaboration – dépassant le million de francs – et de gestion sont assumés par ces structures. Une phase de test est planifiée durant le second semestre 2018. L'amendement demande donc de ne pas court-circuiter le processus en cours et de ne pas générer des coûts supplémentaires qui pourraient, en tout ou partie, être à la charge de la collectivité neuchâteloise. Toutefois, si cette carte nationale ne devait au final pas voir le jour, l'amendement propose l'instauration de celle-ci au niveau cantonal, mais avec l'intégration de l'ensemble des partenaires sociaux. | |
| Demande d'urgence : NON | |
| Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fabio Bongiovanni | |

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|---|---|---|
| Nicolas Ruedin | Lionel Rieder | Quentin di Meo |
| Didier Boillat | Marc-André Nardin | Sébastien Marti |
| Pierre-Alain Wyss | Étienne Robert-Grandpierre | Josette Frésard |
| Michel Zurbuchen | Océane Taillard | Béatrice Haeny |
| Edith Aubron Marullaz | Christophe Schwarb | Daniel Geiser |
| Boris Keller | Jean Fehlbaum | |